



La Vice-présidente chargée des Solidarités, de la Santé et de la Famille

Le Vice-président chargé des Lycées et de la Réussite éducative

Saint-Ouen-sur-Seine, le

Ref: VP/CG/AG-D26-CRIDF-001932

Madame la Provisseure, Monsieur le Provisieur,

Chester,

Les papillomavirus humains (HPV) sont responsables de plus de 6 400 nouveaux cas de cancers chaque année. On estime par ailleurs que près de 80 % des femmes et des hommes seront infectés par un HPV au cours de leur vie.

Afin de se protéger contre ces infections, un vaccin, recommandé pour toutes les jeunes filles et tous les jeunes garçons âgés de 11 à 14 ans, permet de réduire de manière significative les risques de contamination. Il protège durablement contre les cancers induits par les HPV susceptibles d'apparaître à l'âge adulte et contribue à limiter la circulation du virus en réduisant sa transmission. Cette vaccination, reconnue comme sûre et efficace, permet d'éviter jusqu'à 90 % des infections à l'origine des cancers liés aux HPV.

Toutefois, malgré une efficacité aujourd'hui largement démontrée, la couverture vaccinale demeure insuffisante. En 2025, seuls 45 % des jeunes filles âgées de 16 ans et 16 % des jeunes garçons du même âge étaient vaccinés.

Face à ce constat, et alors qu'une campagne de vaccination a été lancée depuis deux ans à destination des élèves volontaires en classe de 5^e, la Haute Autorité de santé recommande désormais un rattrapage vaccinal contre les papillomavirus humains jusqu'à l'âge de 26 ans révolus, selon un schéma vaccinal en trois doses.

Dans ce contexte, et soucieuse d'agir en faveur de la santé des jeunes, la Région Île-de-France souhaite proposer, en lien avec l'Agence régionale de santé et les rectorats, des opérations de rattrapage vaccinal dans les lycées, à destination des élèves volontaires qui souhaiteraient bénéficier de cette vaccination.

Une première expérimentation sera lancée prochainement dans les lycées volontaires, en lien avec des équipes mobiles de professionnels de santé, issues notamment des centres de

vaccination habilités : elles pourront intervenir directement dans vos établissements pour assurer cette vaccination.

Ces opérations, prises en charge par la Région, peuvent être organisées selon les modalités que vous jugerez les plus adaptées.

Si une telle opération est susceptible d'intéresser votre lycée, nous vous invitons à nous en faire part à l'adresse suivante : sante@iledefrance.fr. Les services de la Région prendront ensuite contact avec vous afin d'étudier les modalités d'intervention envisageables.

Comptant sur votre mobilisation au service de la santé des jeunes, nous vous prions de croire, Madame la Provisseure, Monsieur le Provisseur, à l'expression de notre haute considération.

Bien à vous,



Farida ADLANI

Vice-présidente chargée des Solidarités,
de la Santé et de la Famille



James CHÉRON

Vice-président chargé des Lycées et de
la Réussite éducative